

DOSSIER DE PRESSE

« OPERATION CALANQUES PROPRES 2005 » 2° Edition



operation
CALANQUES
propres ■ ■ ■

SAMEDI
04
juin 2005

DU PORT DE LA MADRAGUE À LA CALANQUE DE MARSEILLEVEYRE

» **STOP**
aux **DECHETS**

Journée fédérée par
MARSEILLE HORIZON

Infos: www.marseille-horizon.org



Françoise Latour : f.latour.presse@free.fr

Marseille Horizon – Association Loi 1901 - N°0133100043

492, Rue Paradis – 13008 Marseille

<http://marseille-horizon.org/>

contact@marseille-horizon.org



Dossier de presse - Sommaire

- L'association « Marseille Horizon »
- Objectif de l'opération Calanques propres 2005
- Bilan de l'opération 2004
- Partenaires de l'opération
- Annexe : les macro-déchets en Méditerranée et en région PACA
- Contacts



L'association « Marseille Horizon »

L'association Marseille Horizon est née en 2003 sous l'impulsion de la candidature de la Ville de Marseille pour l'organisation de la coupe de l'America, a notamment pour vocation de **promouvoir Marseille** grâce au développement d'activités liées au nautisme et toujours dans le **respect de l'environnement**.

L'association s'est notamment donnée pour objectif de fédérer le plus grand nombre d'acteurs autour d'une **journée de nettoyage des calanques**.

Cependant l'originalité du concept réside dans la volonté de :

- axer le nettoyage principalement sur **la mer et les fonds marins**
- fédérer un grand nombre d'acteurs liés au nautisme et à l'environnement (associations, collectivités publiques, bonnes volontés) autour d'une date unique pour, enfin, créer et instaurer une véritable **démarche citoyenne**
- organiser lors de cette journée **un événement culturel** en invitant (photographes, sculpteurs, peintres,...) à y participer afin de toucher un large public.

Car, au delà de la journée de nettoyage, qui aura un impact direct sur l'environnement, c'est une opération de **sensibilisation** de tout un chacun (plaisancier, plongeur, promeneur, grimpeur, plagiste,...) que nous souhaitons organiser grâce à une communication importante.

L'association est également partenaire de **l'Euromed'S Cup** qui propose d'ouvrir « une des rades de Marseille Provence Métropole (MPM) au monde des étudiants et des entreprises, à l'occasion d'un événement qui prône le développement durable dans un monde méditerranéen dont Marseille se veut être la capitale européenne ».

Opération « Calanques propres » 2005

Objectifs 2005

- Sensibiliser la population au problème des macro-déchets sur le littoral
- Agir, quantifier et étudier les déchets récoltés afin d'en étudier la Provenance
- Fédérer d'autres acteurs autour de cette journée
- Accroître la notoriété de cette manifestation

Thème de l'opération 2005 : à la poursuite des Macro-déchets

En 2005, l'objectif de l'opération est de sensibiliser sur le problème des macro-déchets. Un problème majeur en Méditerranée, en particulier à Marseille.

Moyens disponibles

100 à 150 bénévoles participeront cette année à l'opération de nettoyage terrestre et maritime dont 70 plongeurs et 50 ramasseurs Terre.

**La journée de nettoyage aura lieu à partir de 8h00
le Samedi 4 juin 2005**

PC : Parking capitainerie Port de la Pointe Rouge 13008 Marseille



Françoise Latour : f.latour.presse@free.fr

Marseille Horizon – Association Loi 1901 - N°0133100043
492, Rue Paradis – 13008 Marseille

<http://marseille-horizon.org/>

contact@marseille-horizon.org



Nos partenaires en 2005

Institutionnels

- Armée de l'Air
- Douanes Françaises
- Marseille Provence Métropole
- Office de la Mer
- Ville de Marseille
- Conseil Général 13
- G.I.P. Les Calanques
- Port de La Pointe Rouge
- Ville de Cassis

Fédérations

- Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée
- Fédération de Chasse Sous Marine Passion

Sociétés

- Au Vieux Plongeur
- Beuchat
- Comex
- Décathlon
- Groupe V.G.B
- Lavazza
- Piul
- Ricard
- Vectel
- Banque Populaire Provençale & Corse
- Cabesto
- Corderie Assurance
- Fada Cola
- Hôtel Sofitel Palm Beach
- Le Marseillais
- Poison Rouge Design
- Sodexho

Fondations – Instituts - Associations - Clubs

- Charte du plaisancier
- Fondation Nicolas Hulot
- Longitude 181
- Naturoscope
- Portes des Calanques
- Rotary Club
- Club La Pelle
- Institut National des Plongeurs Professionnels
- Pavillon Bleu d'Europe
- Pacifique Palissade

Parrainages de l'opération 2005

- L'Office Français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe (Of-FEEE), au travers des **Pavillons Bleus d'Europe**, soutient et parraine l'opération Calanques propres dans le cadre de son partenariat engagé avec la Banque Populaire Provençale et Corse (http://www.pavillonbleu.org/plaisanciers/plaisanciers_02.php)
- La **fondation Nicolas Hulot** a élu l'opération « Calanques Propres » projet "Coup de coeur" (<http://www.fondation-nicolas-hulot.org>)

Françoise Latour : f.latour.presse@free.fr

Marseille Horizon – Association Loi 1901 - N°0133100043
492, Rue Paradis – 13008 Marseille

<http://marseille-horizon.org/>

contact@marseille-horizon.org

Bilan de l'opération « Calanques propres » 2004

En 2004, nous avons choisi de sensibiliser les usagers des Calanques sur le thème : « **Ramener vos déchets** »,

160 Personnes ont participé à cette journée

- 57 Ramasseurs Terre
- 34 Plongeurs Bouteille (dont 27 du Club Le Rhodanien de Tarascon, 4 de Nice..)
- 27 Plongeurs Apnéistes (dont 1 de Clermont Ferrand)
- 16 Bateaux

6 lieux ont été nettoyés

- Calanque Blanche
- Calanque des trous
- Port des Goudes
- Anse de la Maronaise
- Passage des Croisettes
- Calanque de Callelongue



50 m3 de déchets ont été récoltés, dont :

- 27 Pneus
- du plastique sous toutes ses formes : bouteilles, sacs d'emballage, sacs poubelle, emballage alimentaires, bouchons,...
- du verre : bouteilles, canettes de bière, verre cassé,...
- des déchets divers : cigarettes, emballages ménagers, carrelage, prises électriques, cuvette WC,...
- des 2 roues (moto,...)
- un calandre de 4RL avec volant et arbre de direction
- de l'aluminium
- des tôles ondulées de toutes tailles
- et...un train d'atterrissage d'avion !...

?



Annexe

Les macro-déchets en Méditerranée : une pollution mal maîtrisée

Qu'est ce qu'un macro-déchet ?

- On appelle **macro-déchets**, les objets de notre quotidien, ménagers et industriels, qui aboutissent en milieu marin pour les opposer aux micropollutions.
- Jetés directement en mer à partir de la côte ou d'un navire mais ils peuvent aussi venir de très loin. Abandonnés dans la rue, ils aboutissent en mer via le réseau pluvial. Jetés dans un cours d'eau ou sur ses berges, ils arrivent en mer après un long voyage. Ils peuvent venir des pays voisins en flottant au gré des courants. Accumulés sur les fonds, certains sont remis en suspension à l'occasion de tempêtes.

Les macro-déchets : une pollution mondiale

En 1975, l'Académie Nationale des Sciences américaine publie un document de synthèse sur les déchets marins et estime à **6 400 000 tonnes** les quantités qui pénètrent annuellement dans les océans. Depuis, de nombreuses publications rapportent la présence de débris flottants, surtout de déchets en plastique sur toutes les mers et les océans.

Mer Méditerranée : un problème de courant et de civisme

- Le problème de la Méditerranée est le manque de forts courants et de marées. Par ailleurs, elle est confrontée à une population côtière grandissante et à un afflux touristique saisonnier surabondant. Or la **gestion des rejets** occasionnés n'a été mise en oeuvre que depuis une quinzaine d'années environ. Les communes côtières n'étaient pas suffisamment équipées en matière de station d'épuration, d'usine d'incinération, ou de dispositifs de nettoyage du littoral.
- Aujourd'hui, quasiment toutes les municipalités ont pu, par le biais de l'inter-communalité, s'équiper afin de réduire l'impact de la pression anthropique et les rejets qu'elle occasionne. Mais la **mission est loin d'être accomplie** sur le littoral méditerranéen pour deux raisons essentielles: le courant Ligure et le manque de civisme des usagers du littoral.
- Le courant Ligure, qui vient border le nord-ouest de l'Italie, le golfe de Gênes et ses environs, nous distribue tout ce qu'il récolte sur son passage. **Premiers touchés, les Alpes-Maritimes et les Bouches du Rhône où les macro-déchets sont devenus une préoccupation majeure.**

Françoise Latour : f.latour.presse@free.fr

Marseille Horizon – Association Loi 1901 - N°0133100043

492, Rue Paradis – 13008 Marseille

<http://marseille-horizon.org/>

contact@marseille-horizon.org



Des déchets persistants en circulation permanente

- Les macro-déchets peuvent faire progressivement partie du paysage sans qu'ils ne soient traités (zones difficiles d'accès, fonds marins). Certains (verres, plastiques, métaux) sont **persistants pendant des dizaines ou des centaines d'années**.
- La densité de certains débris (plastiques, bois, feuilles de posidonies, etc.) est telle qu'ils peuvent **flotter, circuler** avec les courants et s'échouer. Ils peuvent couler et **être remis en circulation** lors des tempêtes et s'échouer à nouveau. Les pluies abondantes et les crues sur les bassins versants peuvent aussi participer à l'arrivage de déchets au milieu marin. Le littoral est naturellement récepteur.
- Ces circulations montrent que leur impact est local, national et international. Le problème des macro-déchets littoraux invite chacun de nous à prendre conscience de **son rôle personnel** dans la dégradation de l'environnement.

Une forte densité à Marseille

Il n'existe que peu d'évaluation des déchets flottants. A titre d'exemple, les déchets flottants dans le golfe du Lion sont estimés à 5,5 millions, répartis de façon quasi-homogène mais avec de **plus fortes densités à proximité de Marseille**.

750 millions de déchets en Méditerranée...

Les estimations du nombre de déchets gisant au fond des mers font état de :

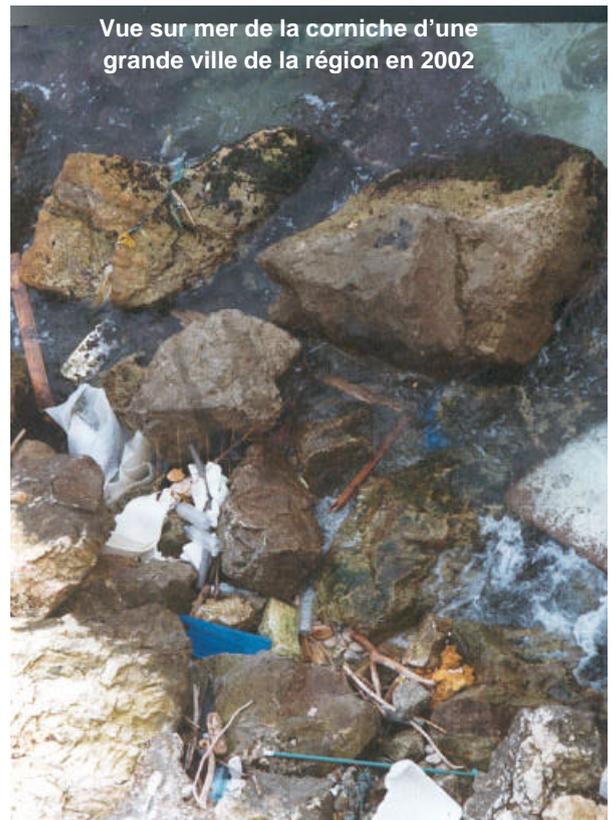
- 150 millions pour la mer du Nord ; 50 millions pour le golfe de Gascogne entre 0 et 200 m de profondeur ; **175 millions pour le bassin nord-ouest de la Méditerranée** entre 0 et 200 m et 300 millions pour l'ensemble du bassin ; 40 millions pour la mer Adriatique entre 0 et 200 m. **Pour l'ensemble de la Méditerranée**, on estime à 750 millions, le nombre de détritiques qui circulent au gré des courants et des vents !
- Les fonds à plus grande profondeur ne sont pas épargnés : 15 débris à l'hectare par 1800 m de fond dans le golfe de Gascogne, et plus de **100 à l'hectare en Méditerranée à 1000 mètres de profondeur**.
- Les densités maximales se rencontrent **près des grandes villes** où elles peuvent être supérieures à 1500 débris à l'hectare (Marseille et Cap Ferrat).

Les macro-déchets : quel impact ?

Des impacts sur l'environnement à cause de leur hétérogénéité, de leur solidité, de leur composition, de leur taille, de leur visibilité et de leur durabilité.

Les impacts écologiques. Des oiseaux marins, des tortues de mer, des mammifères marins, des poissons, des crustacés et des invertébrés sont concernés par les ingestions et les enchevêtrements) (Laist, D. W., 1987).

- **Dégradation de la qualité biologique des fonds** où ils se déposent.
- **Pollution physico-chimique** par diffusion des éléments qui les composent (Derraik J. G. B., 2002). Les biphénols et phtalates contenus dans les plastiques sont suspectés endommager le développement du système endocrinien.
- **Les macrodéchets dégradent l'aspect esthétique** des côtes pouvant entraîner des répercussions sur l'économie touristique.
- **Ils sont un facteur de risque** car ils sont parfois souillés par des déchets toxiques et ils peuvent être coupants.
- **Ils entraînent des coûts importants** avec le nettoyage des plages, la réparation des navires (collision, plastiques et cordages pris dans les hélices ou dans le circuit de refroidissement des moteurs) et le manque à gagner des pêcheurs qui les prennent dans leurs filets.



Les impacts des nettoyages mécaniques. Ils entraînent un

appauvrissement de la faune et de la flore de sable. Ils accentuent l'érosion des plages.



Les macro-déchets en région PACA : un problème durable

Sur terre, un manque d'évaluations

En 1982. Lionel Loubersac, au sein d'IFREMER, effectue des mesures sur deux plages de la région. Les résultats donnent un volume moyen de :

- 2,15 litres/mètre linéaire (2,15 m³/km) sur la calanque de Sormiou
- 2,95 litres/mètre linéaire (2,95 m³/km) sur la plage du Prado
- Aucune mesure n'a été réalisée depuis sur les rivages par Ifremer. Les municipalités ne tiennent pas de registre des quantités et des catégories de macrodéchets qu'elles collectent sur leurs côtes.

Sur les fonds, des mesures régulières

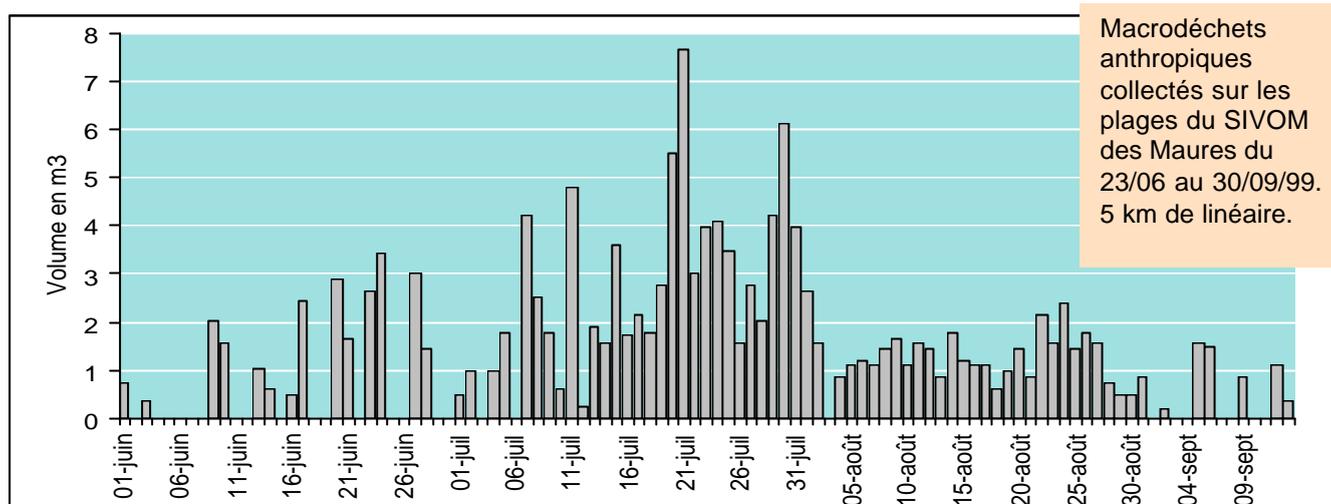
Sur les fonds, des campagnes de chalutages sont réalisées par l'IFREMER depuis 1992. En 1998, François Galgani, estime à 175 millions le nombre de débris sur les fonds du bassin nord-ouest de la méditerranée, 77% serait en plastique dont 92,8% de sachets.

Combien de déchets en région PACA ?

Entre 200 et 600 l/j/km de macrodéchets s'échouent sur les rivages de la région toute l'année.

Sur les plans d'eau

- En été 1998, entre 22 l/j/km (litre/jour/Km) à l'ouest et 70 l/j/km à l'est du département des Alpes-Maritimes.
- En été 1999, 44 l/j/km devant les plages de Toulon.
- 500 litres à 1 m³/jour dans les eaux du Vieux-Port à Marseille en moyenne toute l'année.



Sur les rivages

- L'abandon de déchets en dehors des poubelles peut atteindre 2 m³/j/km en été.
- 22,4 % du littoral étudié est nettoyé en été, contre 5,7 % en hiver.
- Les quantités et les proportions varient suivant les lieux et les saisons.

Sur les fonds

Les fonds des ports, au large des émissaires urbains et de certaines plages sont particulièrement affectés. Le relief accidenté (trous, rochers) joue un rôle de piège pour les macrodéchets transportables par les courants.

Une marée plastique !

Le transport du pétrole entraîne parfois des marées noires. Les plastiques sont issus de la pétrochimie. Le pétrole est transformé pour acquérir des propriétés intéressantes l'industrie alimentaire ; l'inaltérabilité, la solidité, la légèreté, l'imputrescibilité. Ils sont rendus inassimilables par la nature sans l'intervention de l'homme. Seul le soleil peut couper les chaînes de macromolécules et alors réduire le plastique en petites particules invisibles à l'œil nu au bout d'une vingtaine d'années. Mais ces particules ne sont toujours pas biodégradables car elles n'ont aucun intérêt énergétique pour les microorganismes. Les macrodéchets en plastique sont pour longtemps dans le milieu marin où l'eau absorbe 75 % du rayonnement solaire dès les 5 premiers mètres.

Le tiers des sédiments des plages aux alentours de Southampton est composé de microparticules de plastique issues de la dégradation d'objets plus gros (corde, emballages, vêtements).



Un problème qui risque de durer dans la région.

L'Agenda 21 considère que plus des 2/3 de la population mondiale vivra sur les bords de mer en 2020 (Keating, 1993). En France, la production d'emballages en plastique et leur utilisation ne cesse d'augmenter.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 4 500 000 habitants et 34 500 000 séjours touristiques générant 231 millions de nuitées en 1999. Elle est parmi les Régions qui connaissent la plus forte progression de leur population et la plus grande fréquentation touristique.

La lutte contre les macro-déchets

- Depuis les années 1960, les Nations-Unies luttent contre les pollutions chroniques et accidentelles des eaux marines par le biais de directives et de programmes. En France des obligations d'entretien et des interdictions de rejets existent pour les domaines publics et pour les eaux.
- Les communes littorales assument une pollution qui dépasse leurs limites et leurs compétences (bassins versants, touristes du monde entier, communes et pays voisins).
- « La lutte contre la pollution par les macrodéchets reste toutefois encore à organiser au niveau national comme au niveau européen et international ». (Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement le 14/05/2001).

Les macrodéchets sont gérés comme une nuisance au tourisme et non comme une pollution majeure.

L'application des obligations relatives aux macrodéchets.

Françoise Latour : f.latour.presse@free.fr

Marseille Horizon – Association Loi 1901 - N°0133100043

492, Rue Paradis – 13008 Marseille

<http://marseille-horizon.org/>

contact@marseille-horizon.org

OBLIGATION	CE QUI N'EST PAS FAIT	CE QUI EST FAIT
Réduction des déchets à la source : loi du 15 juillet 1975 ; décret du 18 novembre 1996, décret du 20 juillet 1998.	De 1994 à 2000 le nombre d'Unité de Vente Consommateur augmente de 11 %. De 1997 à 2000 le tonnage de plastique augmente de 11%.	Réduction du poids et du volume de chaque emballage.
Les emballages doivent être non polluants Décret 98 -638 du 20 juillet 1998.	Les macrodéchets composés de 80 % d'emballages polluent le milieu marin.	Les produits chimiques toxiques et polluants sont retirés des processus de fabrication.
Les producteurs, importateurs et distributeurs d'emballages sont tenus de pourvoir ou de contribuer à l'élimination de l'ensemble de leurs déchets d'emballage : décret n° 92-377 du 1 ^{er} avril 1992.	Les communes assument seules la gestion des macrodéchets composés de 80 % d'emballages.	Les communes mettent en place le tri sélectif des déchets.
Les macrodéchets doivent être intégrés dans les Plans Départementaux d'élimination des déchets ménagers JO du 26/04/1999 p : 2487	Les plans départementaux d'élimination des déchets des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes n'intègrent pas les macrodéchets.	
Obligation d'enlèvement des déchets sur les domaines publics : loi déchets 75.633 du 15/07/75.	Les déchets sur les voies publiques ne sont pas toujours retirés avant que les eaux de nettoyage ou de pluie ne les emportent jusqu'à la mer.	Les communes développent des efforts considérables pour l'entretien des domaines publics.
Interdiction de déposer des déchets sur les voies publiques: décret n° 73-502 du 21 mai 1973.	Les abandons de déchets en dehors des poubelles sont très fréquents.	Les domaines publics sont équipés de nombreuses poubelles et containers.
Interdiction de jeter sur le domaine public fluvial : article 28 du code domaine public fluvial.	Dépôts de déchets sur les berges des cours d'eau. Disposition des décharges publiques à proximité des cours d'eau.	Des entretiens sont réalisés pour lutter contre les inondations et les crues. Des SAGE et des contrats de rivières sont en cours.
Plusieurs directives internationales interdisent le rejet de déchets persistant dans les eaux marines (OSPAR 1998, MARPOL 73/78, London Convention 1972).	Elles ne sont pas encore appliquées pour les arrivages chroniques de macrodéchets en milieu marin.	La police des eaux est concentrée sur la lutte contre les pollutions accidentelles et les déversements illégaux d'hydrocarbures.
Interdiction de jeter dans les eaux continentales et marines : loi sur l'eau n°92-3 du 3 janv.1992, art. 28.	Difficilement applicable pour des rejets dispersés individuels.	La lutte est orientée contre les pollutions chimiques et par les hydrocarbures. La sécurité est prioritaire.
Obligation d'entretien du Domaine Public Maritime : loi 75.633 du 15/07/75	La plupart des zones rocheuses toute l'année et certaines plages hors saisons ne sont pas entretenues.	Les nettoyages sont privilégiés l'été sur les plages.
Obligation d'entretien des plages en saison : arrêté du 7 mai 1974 ; circulaire du 14 mai 1974.		La plupart des communes entretiennent leurs plages en été.



NOTE

Les informations présentées dans ce document sont issues de la thèse d'Isabelle POITOU intitulée : « *Les macrodéchets : une gestion publique empirique. Etude du littoral de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur* », Institut d'Aménagement Régional d'Aix-en-Provence, Université de droit, d'économie et de sciences d'Aix-Marseille III. 2004

POUR EN SAVOIR PLUS – CONTACTS

- Françoise Latour – Service Presse « Marseille Horizon »
Tél. 04 91 25 33 23/06 22 05 86 09
Email. f.latour.presse@free.fr
- Biologiste - Spécialiste Macro-déchets : Isabelle Poitou :
isabelle.poitou@wanadoo.fr
- Site Marseille Horizon : <http://marseille-horizon.org/>